

Rapport de gestion 2012

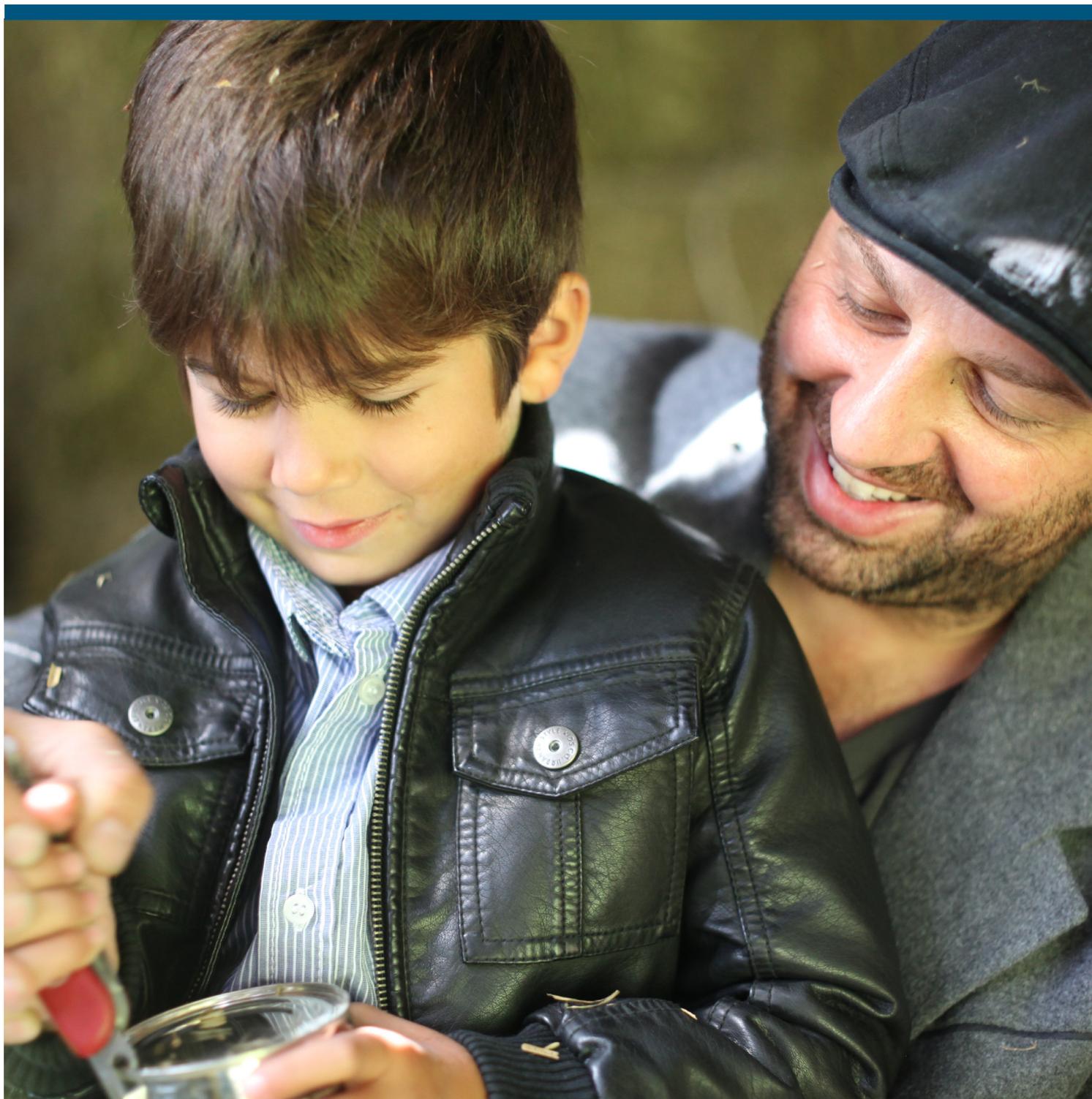


Table des matières

| | |
|--|----|
| Avant-propos du président | 3 |
| Chiffres-clés | 4 |
| Bilan | 5 |
| Compte de résultat | 7 |
| Annexe | 10 |
| 1 Bases et organisation | 10 |
| 2 Membres actifs et bénéficiaires de rente | 13 |
| 3 Mise en œuvre du but de la Caisse | 15 |
| 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité | 16 |
| 5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture | 16 |
| Bilan actuariel | 23 |
| 6 Explications relatives aux placements et au résultat net | 24 |
| 7 Explications relatives aux autres postes du bilan et au compte d'exploitation | 32 |
| 8 Directives de l'autorité de surveillance | 33 |
| 9 Autres informations relatives à la sécurité financière | 33 |
| 10 Événements survenus postérieurement à l'établissement du bilan | 33 |
| Rapport de l'organe de révision | 34 |
| Impressum | 37 |

Avant-propos du président



caisse de pension pro – solidité, transparence et flexibilité

Mesdames, Messieurs,

A l'heure où j'écris ces lignes, le Dow Jones Industrial a atteint un record absolu, franchissant la barre des 14'000 points. A la fin de l'exercice sous revue, il s'affichait encore à 13'000 points. Le SMI – l'indice d'actions le plus important de Suisse – a clôturé l'année 2012 à 6'822 points, une valeur qu'il n'avait plus atteinte depuis 2007, en hausse de 14.9% par rapport à l'année précédente. Pourtant, nul signe d'euphorie. La crise européenne de la dette n'est toujours pas résolue et même la croissance américaine ne peut faire oublier que le taux d'endettement public et privé de ce pays a atteint une ampleur inquiétante. Alors que le secteur suisse de l'exportation a su gérer avec sérénité la force de l'euro, celui de la finance a été touché par des réglementations importantes et ce faisant, par des restructurations. L'univers bancaire connaît une réduction massive de ses effectifs.

En 2012, la caisse de pension pro a enregistré une solide croissance dans tous les domaines. Les rendements nets réalisés ont atteint la valeur réjouissante de 6.6%. Les réserves financières nécessaires à la caisse de pension pro ont donc pu être renforcées. L'an dernier, le nombre des entreprises affiliées est passé de 6'169 à 6'421 (+ 4.1%) et le total des personnes assurées a connu une progression de 11.9% à 36'124 (contre 32'271 en 2011). La somme au bilan s'affiche désormais à CHF 2.04 Mrd (+ 9.6%). Le taux de couverture a progressé de 95.4% à 98.0%.

La persistance des incertitudes sur les marchés financiers nous a incités à ajuster modérément notre stratégie de placement en 2012. Avec le maintien de la sous-pondération des valeurs à revenus fixes et le développement de l'immobilier, nous ciblons un rendement stable à long terme. Devoir de diligence, sécurité et diversification sont nos critères prioritaires. Dans la perspective d'une optimisation durable, nous avons délibérément accepté le coût de ces arbitrages et la légère baisse de rendement qui y est associée. Le détail de notre stratégie de placement ainsi que des rendements mensuels peut être consulté à tout moment sur notre site web dans la rubrique «Placements».

Dans l'environnement tant international que national, des challenges de taille nous attendent encore à l'avenir. Gérer le patrimoine qui lui est confié dans les meilleures conditions de sécurité possibles, telle est la mission essentielle de toute caisse de pension. Dans ce contexte, aucune pression politique, aucun reportage ni commentaire des médias ne doit avoir d'impact.

Grâce aux mesures arrêtées l'an dernier, la caisse de pension pro demeurera à moyen et long terme au nombre des prestataires les plus solides et les plus sûrs du marché suisse de la prévoyance.

Nous avons laissé les taux de conversion – dans le secteur obligataire et surobligataire – à leur ancien niveau, une décision dont ne manqueront pas de profiter nos futurs rentiers. La sécurité et la stabilité des rentes sont des aspects essentiels à nos yeux. Nous avons déjà constitué les réserves nécessaires dans cette optique.

Mais nous avons également des obligations envers les générations à venir, raison pour laquelle le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique de 3.5% précédemment à 2.5% au 31 décembre 2012. Ce taux reflète le rendement prévisionnel qui viendra rémunérer la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes viagères. Actuellement, la recommandation de la Chambre Suisse des Actuaire-Conseils est de 3.5% pour l'année 2012, la tendance étant à la baisse. De nombreux experts indépendants estiment toutefois que cette valeur est nettement trop élevée. Le renforcement résolu de nos réserves a occasionné une hausse exceptionnelle des provisions, laquelle est déjà prise en compte dans le taux de couverture affiché. Au cours de l'année sous revue, nous avons donc accepté une baisse impopulaire de ce dernier à court terme, d'environ 2.5%, dans l'intérêt de la stabilité à long terme. Nous sommes convaincus que d'autres prestataires de prévoyance suivront cet exemple dans les années à venir.

Dans les périodes de turbulences et d'incertitudes, il n'est pas facile de continuer à croire en un système de prévoyance. Nombreux sont alors ceux qui remettent en question la sécurité des rentes et aussi les coûts du système. Tel est précisément le challenge à relever. Avec notre engagement en faveur de rentes stables à long terme, nous suivons notre propre voie. Nos frais administratifs ont pu être réduits régulièrement au fil des dernières années. Les systèmes de gestion bénéficient d'une optimisation permanente. En 2013, nous ferons apparaître la structure des coûts, à savoir les cotisations d'épargne, de risque et les contributions aux frais administratifs, de même que les frais de conseil et de suivi, par assuré. Et ce, en plus des coûts de distribution, de marketing et d'administration figurant déjà en toute transparence dans le rapport annuel. Durant l'année en cours, nous nous proposons d'optimiser encore la qualité de notre service clientèle, d'un niveau déjà élevé, et d'accroître la notoriété de notre caisse de pension pro.

Au nom du Conseil de fondation, je remercie les entreprises et associations affiliées, nos assurés et nos partenaires de distribution pour leur fidélité et leur confiance en notre travail. Mes remerciements vont également aux collaborateurs des prestataires de services dont nous saluons la ténacité, l'expertise et l'engagement sans faille face aux défis à relever.

Meilleures salutations

Peter Hofmann
Président du Conseil de fondation

Chiffres-clés

| | 2012 CHF 1'000 | 2011 CHF 1'000 | Evolution en % |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Cotisations brutes | 193'609 | 183'230 | 5.7 |
| > dont cotisations d'épargne et cotisations unitaires | 142'129 | 132'009 | 7.7 |
| > dont cotisations de risque et pour frais administratifs | 51'480 | 51'221 | 0.5 |
| Capital épargne réglementaire | 1'337'332 | 1'255'911 | 6.5 |
| Réserve mathématique des bénéficiaires de rente | 557'226 | 489'331 | 13.9 |
| Prestations de retraite | 41'867 | 38'786 | 7.9 |
| Provisions techniques | 34'666 | 26'939 | 28.7 |
| > dont provision selon l'art. 17 de la LFLP | 1'323 | 1'406 | -5.9 |
| > dont provision pour la prestation de sortie minimale LPP | 670 | 660 | 1.5 |
| > dont provision pour le taux de conversion | 19'870 | 8'783 | 126.2 |
| > dont fonds de compensation du renchérissement | 11'051 | 8'188 | 35.0 |
| > dont réserve pour les sinistres tardifs | 1'752 | 7'902 | -77.8 |
| Découvert | 38'899 | 83'153 | -53.2 |
| Somme du bilan | 2'037'555 | 1'858'270 | 9.6 |
| Autres données | | | |
| Taux de couverture de la Fondation | 98.0% | 95.4 % | 2.7 |
| Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance | 98.9% | 96.4 % | 2.6 |
| Entreprises affiliées | 6'421 | 6'169 | 4.1 |
| Personnes assurées | 36'124 | 32'271 | 11.9 |
| Bénéficiaires de rentes (nombre de rentes) | 3'618 | 3'289 | 10.0 |
| Bénéficiaires de rentes réassurés | 47 | 263 | -82.1 |
| Cas d'invalidité réassurés en suspens | 435 | 302 | 44.0 |
| Rendement des placements de capitaux | 6.57% | -0.94 % | |
| Rémunération des avoirs de vieillesse | 1.50% | 1.50 % | 0.0 |
| Taux d'intérêt technique | 2.50% | 3.50 % | -28.6 |

Bilan

| Actifs | Annexe chiffre | 31.12.2012 CHF | 31.12.2011 CHF | Evolution en % |
|--|-------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
| Placements | 6.4 | 2'027'914'610 | 1'792'600'664 | 13.1 |
| Placements sur le marché monétaire | 6.4.1 | 155'931'738 | 132'064'725 | 18.1 |
| Créances contre employeurs | 6.7.1 | 24'777'422 | 27'201'867 | -8.9 |
| Créances contre des tiers | | 4'026'982 | 745'535 | 440.1 |
| Placements hypothécaires auprès des employeurs | 6.7.1 | 829'000 | 2'879'000 | -71.2 |
| Placements hypothécaires auprès de tiers | | – | 6'000'000 | -100.0 |
| Obligations Suisse et étranger en CHF | 6.4.2 | 398'586'499 | 405'790'013 | -1.8 |
| Obligations internationales en monnaies étrangères | 6.4.2 | 197'303'050 | 191'811'614 | 2.9 |
| Obligations convertibles | 6.4.3 | 82'338'484 | 50'222'038 | 63.9 |
| Actions Suisse | 6.4.4 | 161'340'371 | 127'903'761 | 26.1 |
| Actions internationales | 6.4.4 | 277'560'230 | 288'242'152 | -3.7 |
| Placements alternatifs | 6.4. | 198'729'981 | 110'957'097 | 79.1 |
| Immobilier Suisse | 6.4.5 | 526'490'853 | 448'782'862 | 17.3 |
| Compte de régularisation de l'actif | | 2'574'537 | 4'559'117 | -43.5 |
| Actifs des contrats d'assurance | 5.2 | 7'066'117 | 61'110'710 | -88.4 |
| Total des actifs | | 2'037'555'264 | 1'858'270'491 | 9.6 |

Bilan

| Passifs | Annexe chiffre | 31.12.2012 CHF | 31.12.2011 CHF | Evolution en % |
|---|-------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
| Dettes | | 87'325'494 | 73'660'952 | 18.6 |
| Dettes issues de prestations de libre passage et de rentes | | 58'836'348 | 48'263'224 | 21.9 |
| Capitaux reçus en faveur des œuvres de prévoyance | | 11'825'302 | 9'572'533 | 23.5 |
| Dettes banques/assurances | | 50 | 186 | -73.1 |
| Autres dettes | | 16'663'794 | 15'825'009 | 5.3 |
| Compte de régularisation du passif | | 16'550'299 | 14'515'257 | 14.0 |
| Réserves de contributions de l'employeur | 6.7.2 | 19'007'785 | 18'389'169 | 3.4 |
| Capitaux de prévoyance et provisions techniques | | 1'936'792'056 | 1'817'301'060 | 6.6 |
| Capitaux d'épargne | 5.3 | 1'337'331'786 | 1'255'911'513 | 6.5 |
| Réserve mathématique des bénéficiaires de rente | 5.5 | 557'225'699 | 489'330'711 | 13.9 |
| Passifs issus de contrats d'assurance | 5.2 | 7'567'851 | 45'119'615 | -83.2 |
| Provisions techniques | 5.6 | 34'666'720 | 26'939'221 | 28.7 |
| Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance | | 3'000'000 | 3'000'000 | 0.0 |
| Fortune libre des œuvres de prévoyance | | 13'778'838 | 14'557'014 | -5.3 |
| Dotations en capital de la Fondation, fortune libre de la Fondation, découvert de la Fondation | | -38'899'208 | -83'152'961 | -53.2 |
| Situation en début de période | | -83'152'961 | -47'445'072 | 75.3 |
| Excédent de charges | | 44'253'753 | -35'707'889 | |
| Total du passif | | 2'037'555'264 | 1'858'270'491 | 9.6 |

Compte de résultat

| | Annexe chiffre | 31.12.2012 CHF | 31.12.2011 CHF | Evolution en % |
|---|-------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|
| Cotisations et apports ordinaires | | 206'728'053 | 205'944'176 | 0.4 |
| Cotisations des salariés | 3.2 | 90'277'311 | 85'077'515 | 6.1 |
| Cotisations des employeurs | 3.2 | 103'332'324 | 98'152'696 | 5.3 |
| Prélèvement sur les réserves de contributions de l'employeur pour le financement des cotisations | 6.7.2 | -1'983'063 | -1'835'483 | 8.0 |
| Constitution de du croire sur comptes de prime | 6.7.1 | -540'000 | -255'000 | 111.8 |
| Rachats et versements uniques | 5.3 | 11'187'804 | 9'940'116 | 12.6 |
| Apports à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente lors de la reprise d'effectifs d'assurés | 5.5 | 1'094'398 | 9'903'392 | -88.9 |
| Versement aux provisions lors de nouvelles affiliations | | - | 59'800 | -100.0 |
| Apports aux réserves de contributions de l'employeur | 6.7.2 | 3'117'279 | 4'573'878 | -31.8 |
| Apports au capital d'épargne (en provenance de la fortune libre des œuvres de prévoyance) | | 242'000 | 327'262 | -26.1 |
| Prestations d'entrée | | 129'257'563 | 160'685'458 | -19.6 |
| Apports de libre passage | 5.3 | 125'647'596 | 158'481'104 | -20.7 |
| Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce | 5.3 | 3'609'967 | 2'204'354 | 63.8 |
| Total des apports de cotisations et prestations d'entrée | | 335'985'616 | 366'629'634 | -8.4 |
| Prestations réglementaires | | -69'676'994 | -63'595'009 | 9.6 |
| Rentes de vieillesse | | -25'007'479 | -23'990'277 | 4.2 |
| Rentes de survivants | | -6'803'484 | -6'673'648 | 1.9 |
| Rentes d'invalidité | | -10'056'065 | -8'122'372 | 23.8 |
| Prestations au décès sous forme de capital | | -3'199'757 | -5'502'343 | -41.8 |
| Prestations de retraite sous forme de capital | | -24'610'209 | -19'306'369 | 27.5 |
| Prestations de sortie | | -188'997'505 | -186'346'498 | 1.4 |
| Prestations de libre passage en cas de sortie | 5.3 | -177'065'015 | -175'900'354 | 0.7 |
| Versements anticipés pour l'EPL/divorce | 5.3 | -11'167'318 | -9'117'754 | 22.5 |
| Versements aux réserves de contributions de l'employeur | 6.7.2 | -765'172 | -1'328'390 | -42.4 |
| Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés | | -258'674'499 | -249'941'507 | 3.5 |

Compte de résultat

| | Annexe chiffre | 31.12.2012 CHF | 31.12.2011 CHF | Evolution en % |
|--|-------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|
| Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution | | -163'436'716 | -219'487'651 | -25.5 |
| Constitution du capital d'épargne | 5.3 | -64'562'951 | -83'817'296 | -23.0 |
| Constitution du capital de couverture des rentiers | 5.5 | -67'894'987 | -114'274'414 | -40.6 |
| Constitution de provisions techniques | 5.6 | -13'877'499 | -4'177'256 | 232.2 |
| Rémunération du capital d'épargne | 5.3 | -17'958'663 | -17'120'088 | 4.9 |
| Produit provenant de liquidation partielle | | 1'216'457 | 1'280'470 | -5.0 |
| Constitution de réserves de contributions de l'employeur | 6.7.2 | -359'073 | -1'379'067 | -74.0 |
| Produit des prestations d'assurance | | 65'874'047 | 133'761'101 | -50.8 |
| Participations aux excédents | 5.1 | 13'430'954 | 18'031'860 | -25.5 |
| Prestations d'assurance | 5.2 | 52'443'093 | 115'729'241 | -54.7 |
| Charges d'assurance | | -33'265'909 | -30'467'741 | 9.2 |
| Primes d'assurance | | | | |
| > de risque | 3.2 | -28'944'399 | -26'497'304 | 9.2 |
| > de frais | 3.2 | -3'504'934 | -3'217'563 | 8.9 |
| Cotisations au fonds de garantie | 3.2 | -816'576 | -752'874 | 8.5 |
| Résultat net de l'activité d'assurance | | -53'517'461 | 493'836 | |

Compte de résultat

| | Annexe chiffre | 31.12.2012 CHF | 31.12.2011 CHF | Evolution en % |
|---|-------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|
| Report du résultat net de l'activité d'assurance | | -53'517'461 | 493'836 | |
| Résultat net des placements | 6.6 | 112'096'808 | -22'451'051 | |
| Intérêts perçus sur les versements des assureurs précédents | | 53'230 | 81'255 | -34.5 |
| Intérêts payés sur les prestations de libre passage | | -1'262'405 | -1'420'000 | -11.1 |
| Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de l'employeur | 6.7.1 | -191'441 | -211'763 | -9.6 |
| Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de tiers | | 116'503 | 81'036 | 43.8 |
| Intérêts sur les réserves de contributions de l'employeur | 6.7.2 | -259'543 | -252'385 | 2.8 |
| Intérêts sur placements hypothécaires auprès d'employeurs | | 65'267 | 92'476 | -29.4 |
| Intérêts sur placements hypothécaires auprès de tiers | | 93'375 | 392'560 | -76.2 |
| Résultat des placements sur le marché monétaire | 6.6.1 | 748'050 | 344'085 | 117.4 |
| Résultat des Obligations Suisse et étranger en CHF | 6.6.2 | 26'435'092 | 9'982'453 | 164.8 |
| Résultat des Oblig. intern. en monnaies étrangères | 6.6.3 | 16'076'824 | -887'748 | |
| Résultat des Obligations convertibles | | 4'003'238 | -2'070'920 | |
| Résultat des Actions Suisse | 6.6.4 | 22'068'249 | -15'713'964 | |
| Résultat des Actions internationales | 6.6.5 | 25'177'312 | -27'924'070 | |
| Résultat des placements alternatifs | | 3'991'405 | -719'182 | |
| Résultat de l'Immobilier Suisse | 6.6.6 | 19'357'810 | 19'112'755 | 1.3 |
| Frais de gestion de la fortune | 6.6.7 | -4'376'158 | -3'337'639 | 31.1 |
| Autres produits | | 436'472 | 386'894 | 12.8 |
| Produits sur prestations fournies | | 417'910 | 357'223 | 17.0 |
| Produits divers | | 18'562 | 29'671 | -37.4 |
| Autres charges | | -429 | -3'359 | -87.2 |
| Frais d'administration | | -14'552'932 | -13'924'114 | 4.5 |
| Frais généraux d'administration | | -5'730'889 | -5'192'959 | 10.4 |
| Bureau de révision et experts en prévoyance prof. | | -140'604 | -117'461 | 19.7 |
| Autorité de surveillance | | -35'530 | -19'324 | 83.9 |
| Frais de marketing et de publicité | | -3'346'116 | -3'252'708 | 2.9 |
| Frais de courtiers et d'agents | | -5'299'793 | -5'341'662 | -0.8 |
| Excédent de produits / de charges avant intérêt sur la fortune libre | | 44'462'458 | -35'497'794 | |
| Intérêts fortune libre des œuvres de prévoyance | | -208'705 | -210'095 | -0.7 |
| Excédent de produits / de charges avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeur | | 44'253'753 | -35'707'889 | |
| Constitution / Dissolution de la rés. de fluct. de valeur | 6.3 | - | - | |
| Excédent de produits / de charges | | 44'253'753 | -35'707'889 | |

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La caisse de pension pro est une fondation de droit privé, conformément aux articles 80 et suivants du CC, à l'art. 331 du CO et à l'art. 48 alinéa 2 de la LPP, dotée d'une personnalité juridique et inscrite au registre du commerce sous le numéro CH-130.7.008.327-1. Elle assure les salariés et les employeurs des sociétés affiliées, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La caisse de pension pro est notamment soumise aux dispositions de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro SZ 69. Conformément à l'art. 57 de la LPP, la caisse de pension pro est affiliée au fonds de garantie LPP et lui verse des cotisations, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le fonds de garantie LPP (OFG).

1.3 Actes et règlements

Les actes et règlements suivants régissent les activités de la caisse de pension pro:

| Dénomination | Date de la dernière modification | Entrée en vigueur |
|---|----------------------------------|-------------------|
| Acte de fondation | 27.09.2012 | 27.09.2012 |
| Règlement relatif à la composition, l'élection et aux fonctionnements du Conseil de fondation | 06.04.2009 | 01.04.2009 |
| Règlement d'administration de la commission de prévoyance | 13.12.2007 | 01.01.2008 |
| Conditions générales de la Fondation | 11.04.2011 | 11.04.2011 |
| Règlement de prévoyance | 14.12.2012 | 01.01.2013 |
| Règlement concernant l'encouragement à la propriété du logement | 17.12.2010 | 01.01.2011 |
| Règlement concernant les frais | 14.12.2012 | 01.01.2013 |
| Règlement régissant les dispositions techniques | 16.12.2011 | 16.12.2011 |
| Règlement relatif aux placements | 14.12.2012 | 14.12.2012 |
| Règlement de liquidation partielle de la Fondation ou d'œuvres de prévoyance | 30.04.2010 | 01.01.2010 |

1.4 Organe paritaire de gestion / droits à signature

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation de la caisse de pension pro est composé de six membres (trois représentants/représentantes des salariés et trois des employeurs). Il constitue l'organe de gestion stratégique de la caisse de pension pro. Il exerce au plus haut niveau la direction, la surveillance et le contrôle de la gestion de la caisse de pension pro. Les membres du Conseil de fondation signent collectivement à deux.

La durée du mandat du Conseil de fondation est fixée à cinq ans. Des réélections sont possibles. Au jour de référence, le Conseil de fondation se compose des membres suivants:

| Prénom, nom, lieu | | Durée du mandat |
|---------------------------------------|----|-------------------------|
| Peter Hofmann, Genève (Président) | RS | 01.06.2005 – 31.12.2014 |
| Thomas Kopp, Lucerne (Vice-président) | RE | 01.01.2010 – 31.12.2014 |
| Hubert Gwerder, Muotathal | RS | 01.01.2010 – 31.12.2014 |
| Michael Dean Head, Ballwil | RS | 01.06.2005 – 31.12.2014 |
| Rainer Hürlimann, Baar | RE | 01.06.2005 – 31.12.2014 |
| Hansjörg Wehrli, Coire | RE | 01.01.2011 – 31.12.2014 |

RE = représentant des employeurs

RS = représentant des salariés

1.5 Direction

La gestion est déléguée à Tellco Asset Management SA (administration) et Tellco Pension Services SA (distribution) et confiée à Patrick Bättig, directeur.

Les collaborateurs des entreprises mandatées signent collectivement à deux avec procuration ou faculté d'agir en tant que mandataire commercial.

1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

L'expert agréé en prévoyance professionnelle, conformément à l'art. 53, alinéa 2 de la LPP, est la société Auxor Actuaries SA, située à Gland. Elle vérifie régulièrement la capacité de la caisse de pension pro à satisfaire à tout moment à ses engagements ainsi que la conformité de ses dispositions actuarielles avec la législation.

Organe de révision

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) impose la mise en place d'un organe de révision indépendant qui contrôle chaque année la gestion, la comptabilité et les placements. Le Conseil de fondation a choisi en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2012 la société Ernst & Young AG sise à Bâle.

Autorité de surveillance

La caisse de pension pro est soumise au contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht – ZBSA) qui vérifie notamment la conformité des dispositions réglementaires de la caisse de pension avec les prescriptions légales.

Gestion de la fortune

Basée à Schwyz, la société Tellco Asset Management SA, négociant en valeurs mobilières sous le contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), est gestionnaire de la fortune de la caisse de pension pro.

Etablissement dépositaire

L'établissement dépositaire de la caisse de pension pro est la société Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz.

Marketing et distribution

La société Tellco Pension Services SA, basée à Schwyz, est chargée du marketing et de la distribution des prestations de services de la caisse de pension pro.

Administration et gestion

La société Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz, est chargée de l'administration et de la gestion.

1.7 Entreprises affiliées

Le nombre d'entreprises affiliées a évolué comme suit:

| | 2012 | 2011 | 2010 |
|--|--------------|-------|-------|
| Situation au 1 ^{er} janvier | 6'169 | 5'739 | 5'352 |
| Nouvelles entreprises affiliées | 982 | 1'048 | 954 |
| Contrats d'affiliation résiliés | -730 | -618 | -567 |
| > dont résiliations consécutives à une cessation d'activité | -96 | -80 | -78 |
| > dont résiliations consécutives au non-paiement des primes | -160 | -134 | -100 |
| > dont résiliations consécutives à une faillite ou à une liquidation | -27 | -39 | -39 |
| > dont résiliations consécutives à un changement d'institution de prévoyance | -87 | -46 | -25 |
| > dont résiliations sans collaborateurs à assurer | -324 | -237 | -289 |
| > dont résiliations pour d'autres motifs | -36 | -82 | -36 |
| Situation au 31 décembre | 6'421 | 6'169 | 5'739 |

2 Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assurés actifs

Evolution du nombre d'assurés

Le nombre d'assurés a connu l'évolution suivante:

| | 2012 | 2011 | Evolution en % |
|--------------------------------------|---------------|---------|----------------|
| Situation au 1 ^{er} janvier | 32'271 | 27'510 | 17.3 |
| Entrées | 26'709 | 24'017 | 11.2 |
| Sorties | -22'562 | -18'925 | 19.2 |
| Départs à la retraite | -203 | -172 | 18.0 |
| Transfert de cas d'invalidité | -71 | -138 | -48.6 |
| Décès | -20 | -21 | -4.8 |
| Situation au 31 décembre | 36'124 | 32'271 | 11.9 |

Le taux de variation élevé des entrées et des sorties par rapport à l'effectif total est imputable aux fluctuations liées à l'activité des entreprises affiliées à la caisse de pension pro spécialisées dans le placement de personnel.

| Ages | Hommes | Femmes | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|
| moins de 25 ans | 2'960 | 1'264 | 4'224 |
| de 25 à 34 ans | 7'321 | 3'207 | 10'528 |
| de 35 à 44 ans | 6'351 | 2'814 | 9'165 |
| de 45 à 54 ans | 5'664 | 2'930 | 8'594 |
| de 55 à 65 ans (64 pour les femmes) | 2'324 | 1'234 | 3'558 |
| plus de 65 ans (femmes: plus de 64 ans) | 38 | 17 | 55 |
| Total | 24'658 | 11'466 | 36'124 |

| Age moyen des assurés | 2012 | 2011 |
|-----------------------|------|------|
| Hommes | 38.9 | 38.8 |
| Femmes | 39.7 | 39.5 |

2.2 Evolution des cas d'invalidité réassurés en suspens

| | 2012 | 2011 | 2010 |
|--------------------------|------|------|------|
| Situation au 31 décembre | 435 | 302 | 234 |

2.3 Bénéficiaires de rente

| | Rentes d'invalidité | Rentes de vieillesse | Rentes de partenaire | Rentes pour enfant | Total |
|---|---------------------|----------------------|----------------------|--------------------|--------------|
| Situation au 1 ^{er} janvier 2012 | 773 | 1'588 | 602 | 326 | 3'289 |
| Nouvelles rentes | 270 | 114 | 41 | 139 | 564 |
| > dont reprises ou découlant de contrats d'assurance | 199 | | 1 | 61 | 261 |
| Départs à la retraite de bénéficiaires d'une rente d'invalidité | -30 | | | | -30 |
| Réactivation de bénéficiaires de rente d'invalidité | -27 | | | | -27 |
| Rentes transmises | | | | | 0 |
| Echéances de rentes pour enfant | | | | -85 | -85 |
| Cas de décès, échéance de rentes-pont | -4 | -60 | -29 | | -93 |
| Situation au 31 décembre 2012 | 982 | 1'642 | 614 | 380 | 3'618 |

2.4 Bénéficiaires de rente issus des contrats d'assurance GENERALI et ZURICH Assurances de personnes

| | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|----------------------|------------|------------|
| Rentes d'invalidité | 39 | 256 |
| Rentes de partenaire | 8 | 7 |
| Total | 47 | 263 |

La baisse du nombre de bénéficiaires de rentes est liée à la résiliation anticipée du contrat d'assurance de rentes avec GENERALI Assurances de personnes (voir chiffre 5.2).

3 Mise en œuvre du but de la Caisse

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les œuvres de prévoyance disposent d'un ou de plusieurs plans de prévoyance individuels définis selon la LPP en primauté de cotisations. Les prestations de risque sont définies en fonction de l'avoir de vieillesse projeté ou en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans coordination).

3.2 Financement, affectation des cotisations

Les cotisations servant à financer les plans de prévoyance sont définies en pourcentage du salaire assuré ou en pourcentage des coûts effectifs. Les primes de risque sont déterminées selon le tarif de réassurance du risque.

Les contributions aux coûts du risque et aux frais administratifs financent les primes d'assurance, les cotisations au Fonds de garantie, la provision pour le taux de conversion, le fonds de compensation du renchérissement et les frais administratifs. L'employeur prend en charge au minimum 50 % du total des cotisations.

| Recettes (cotisations) | 2012 | 2011 | Evolution |
|--|----------------|-----------|-----------|
| | CHF 1'000 | CHF 1'000 | en % |
| Cotisations des salariés | 90'277 | 85'078 | 6.1 |
| Cotisations des employeurs | 103'332 | 98'153 | 5.3 |
| Du croire sur comptes de prime | -540 | -255 | 111.8 |
| Total des recettes | 193'069 | 182'976 | 5.5 |
| Charges (affectation) | | | |
| Bonifications de vieillesse | 140'138 | 130'037 | 7.8 |
| Primes d'assurance | 32'449 | 29'715 | 9.2 |
| Cotisations au fonds de garantie | 817 | 753 | 8.5 |
| Constitution d'une provision pour le taux de conversion | 2'746 | 3'075 | -10.7 |
| Constitution d'un fonds de compensation du renchérissement | 1'840 | 1'680 | 9.5 |
| Frais d'administration | 14'553 | 13'924 | 4.5 |
| Total des charges | 192'543 | 179'184 | 7.5 |
| Solde | 526 | 3'792 | -86.1 |

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité

4.1 Confirmation concernant la comptabilisation selon Swiss GAAP RPC 26

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), modifiée dans le cadre de la 1^{ère} révision de la LPP du 1^{er} avril 2004, les institutions de prévoyance doivent depuis le 1^{er} janvier 2005 obligatoirement présenter leurs comptes selon les prescriptions Swiss GAAP RPC 26. Les présents comptes annuels 2012 respectent à la fois les exigences formelles en matière de structure du bilan, du compte d'exploitation et des annexes, et les exigences matérielles.

4.2 Principes comptables et principes d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont exécutés conformément aux dispositions du CO et de la LPP, ainsi que des ordonnances s'y rapportant (en particulier l'OPP2 et Swiss GAAP RPC 26).

Les titres et les monnaies sont évalués aux cours du marché. L'évaluation des obligations de caisse, des hypothèques et des prêts s'effectue à la valeur nominale. Les placements directs en immeubles sont évalués à la valeur du marché. Les biens immobiliers sont évalués annuellement au moyen de la méthode DCF (Discounted Cash Flow), et dans des cas exceptionnels à la valeur d'acquisition diminuée le cas échéant de corrections de valeur.

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et d'établissement des comptes

Par rapport aux comptes annuels de 2011, il n'y a pas eu de modification des principes relatifs à l'évaluation, la comptabilisation et l'établissement des comptes, à l'exception du point suivant:

Le taux d'intérêt technique s'appliquant au calcul de la réserve mathématique des bénéficiaires de rente et de la provision pour garantie du taux de conversion a été abaissé de 3.5 % à 2.5 % au 31 décembre 2012 (cf. chiffre 5.9).

5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture

5.1 Type de couverture du risque, réassurance

La caisse de pension pro est une caisse de pension semi-autonome. Les risques invalidité et décès sont réassurés par La Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les provisions constituées par La Mobilière pour les cas de prestations définitifs sont cédées à la caisse de pension pro et les cas de prestations sont gérés par la caisse de pension pro. A compter du 1^{er} janvier 2010, il a été conclu avec La Mobilière un contrat prévoyant des primes nettes.

Les participations aux excédents issues de contrats d'assurance, de CHF 13'431'000, sont inscrites à l'actif du bilan de la Fondation et ont été utilisées conformément au Règlement de prévoyance, chiffre 3.30.1 lettre a, pour la réduction du découvert au sens de l'art. 44 OPP2. Aucune utilisation n'en a donc été faite au profit d'un employeur ou pour des réductions de contributions.

Un montant de participation aux excédents de CHF 8'879'000 provient du décompte final du contrat d'assurance avec La Mobilière, résilié au 31 décembre 2009 (cf. chiffre 5.6.4).

5.2 Explications relatives aux actifs et passifs des contrats d'assurance

A la date du bilan, les contrats d'assurance disposaient des avoirs et engagements suivants:

| Actifs issus de contrats d'assurance | 2012 CHF 1'000 | 2011 CHF 1'000 | Evolution en % |
|--|--------------------------|-------------------|-------------------|
| Comptes de prime | 1'367 | 10'124 | -86.5 |
| Réserves pour sinistres tardifs | - | 6'150 | -100.0 |
| Actifs issus du contrat d'assurance GENERALI | 5'127 | 44'710 | -88.5 |
| Actifs issus du contrat d'assurance ZURICH | 572 | 127 | 350.4 |
| Total des actifs issus de contrats d'assurance | 7'066 | 61'111 | -88.4 |
| Passifs issus de contrats d'assurance | | | |
| Prestations d'assurance non encore réglées | 1'869 | 283 | 560.4 |
| Passifs issus du contrat d'assurance GENERALI | 5'127 | 44'710 | -88.5 |
| Passifs issus du contrat d'assurance ZURICH | 572 | 127 | 350.4 |
| Total des passifs issus de contrats d'assurance | 7'568 | 45'120 | -83.2 |

Les actifs et passifs issus du contrat d'assurance GENERALI représentent les réserves mathématiques et avoirs de vieillesse des rentiers provenant de la GENERALI Fondation LPP (caisse de pension pro) qui sont entièrement réassurés auprès de GENERALI Assurances de personnes SA (GAP).

Le contrat d'assurance de rentes GENERALI Assurances de personnes pour les rentes de vieillesse et de concubins a été résilié prématurément au 1^{er} janvier 2011. Depuis novembre 2011, les rentes d'invalidité ont été transférées en plusieurs parties à la caisse de pension pro. En 2012, CHF 36.7 Mio du produit des prestations d'assurances sont imputables à la résiliation de ce contrat.

GAP garantit, dans le cadre d'une solution consensuelle, un financement intégral solide des prestations sur la base CFA 2000, taux d'intérêt technique à 2.75 %, valeur des rentes viagères en cours de versement augmentée de 5 %. Ces prestations sont supérieures à la valeur de rachat contractuelle.

Les réserves pour sinistres tardifs sont gérées auprès de La Mobilière sous forme de fonds de couverture des sinistres tardifs (cf. chiffre 5.6.4).

5.3 Evolution et rémunération des capitaux d'épargne

Le tableau suivant présente l'évolution des capitaux d'épargne des assurés:

| | 2012 CHF 1'000 | 2011 CHF 1'000 | Evolution en % |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Situation au 1 ^{er} janvier | 1'255'911 | 1'155'650 | 8.7 |
| Bonifications de vieillesse | 140'138 | 130'037 | 7.8 |
| Bonifications de vieillesse exonérées de primes | 5'041 | 3'993 | 26.2 |
| Rachats et versements uniques | 11'187 | 9'940 | 12.5 |
| Apports de libre passage | 125'647 | 158'481 | -20.7 |
| Apports de libre passage de GENERALI | 14'142 | 9'825 | 43.9 |
| Versements sur fortune libre et réserves de contributions de l'employeur | 252 | 358 | -29.6 |
| Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce | 3'610 | 2'204 | 63.8 |
| Prestations de libre passage/Résiliations de contrats | -176'827 | -175'213 | 0.9 |
| Réduction par suite de liquidation partielle | -1'101 | -719 | 53.1 |
| Prestations en capital à la retraite | -24'610 | -19'306 | 27.5 |
| Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (départs à la retraite) | -20'519 | -23'745 | -13.6 |
| Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) | -2'404 | -3'674 | -34.6 |
| Versements anticipés pour l'EPL/divorce | -11'167 | -9'117 | 22.5 |
| Rémunération du capital d'épargne | 17'959 | 17'120 | 4.9 |
| Divers | 73 | 77 | -5.2 |
| Situation au 31 décembre | 1'337'332 | 1'255'911 | 6.5 |
| Nombre de comptes d'épargne d'assurés actifs | 32'166 | 28'432 | 13.1 |
| Nombre de comptes d'épargne d'assurés invalides et bénéficiaires de rente d'invalidité | 1'191 | 935 | 27.4 |

Au cours de l'année 2012, les capitaux d'épargne ont été rémunérés provisoirement au taux de 1.5 %. Lors de sa séance du 14 décembre 2012, le Conseil de fondation a décidé de fixer le taux d'intérêt définitif à 1.5 % conformément au Règlement régissant les dispositions techniques, attendu que le taux de couverture anticipé au 31 décembre 2012 était supérieur à 97.5 %.

La rémunération des avoirs de vieillesse LPP au sein du compte-témoin s'est effectuée au taux minimum LPP de 1.5 %.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes-témoin)

La caisse de pension pro gère les avoirs de vieillesse prévus par la loi en vertu des dispositions de la LPP en tant que comptes-témoin. L'exécution des prestations minimales prescrites par la LPP est ainsi garantie dans tous les cas. Les avoirs de vieillesse selon la LPP sont compris dans les positions ci-dessous:

| | 31.12.2012 CHF 1'000 | 31.12.2011 CHF 1'000 | Evolution en % |
|---------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Capitaux d'épargne | 848'130 | 781'008 | 8.6 |
| Passifs issus de contrats d'assurance | 1'591 | 15'089 | -89.5 |
| | 849'721 | 796'097 | 6.7 |

5.5 Evolution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rente

Depuis le 31 décembre 2012, la caisse de pension pro inscrit ses engagements de rente au bilan en utilisant les bases techniques LPP 2010, avec un taux d'intérêt technique de 2.5 %. Afin de tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie et d'anticiper la modification des bases, la réserve mathématique des bénéficiaires de rente comporte une provision pour longévité de 1.0 %. Précédemment, depuis le 1^{er} janvier 2011, l'inscription au bilan reposait sur les bases techniques LPP 2010, avec un taux d'intérêt technique de 3.5 %. Le changement de taux d'intérêt technique a occasionné des charges exceptionnelles d'environ CHF 36.8 Mio.

| | Annexe chiffre | 2012 CHF 1'000 | 2011 CHF 1'000 | Evolution en % |
|---|-------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|
| Situation au 1 ^{er} janvier | | 489'331 | 375'056 | 30.5 |
| Reprise d'effectifs de rentiers | | 1'094 | 9'903 | -89.0 |
| Prestations d'assurance | 5.2 | 35'375 | 102'571 | -65.5 |
| Cession d'effectifs de rentiers | | - | -4 | -100.0 |
| Transfert à partir du capital d'épargne (départs à la retraite) | | 20'519 | 23'746 | -13.6 |
| Transfert à partir du capital d'épargne (décès) | | 2'404 | 3'674 | -34.6 |
| Prestations en capital | | -3'200 | -5'502 | -41.8 |
| Versements de rentes | | -41'867 | -38'786 | 7.9 |
| Exonération de primes sur bonifications de vieillesse | | -3'351 | -2'616 | 28.1 |
| A partir du fonds de compensation du renchérissement | | 14 | - | - |
| A partir de la provision pour le taux de conversion | | 1'862 | 2'205 | -15.6 |
| Constitution (évaluation ordinaire) | | 18'209 | 19'084 | -4.6 |
| Constitution (en raison de la baisse du taux d'intérêt technique) | | 36'836 | - | - |
| Situation au 31 décembre | | 557'226 | 489'331 | 13.9 |

5.6 Composition, évolution et explications des provisions techniques

| | Annexe chiffre | 31.12.2012 CHF 1'000 | 31.12.2011 CHF 1'000 | Evolution en % |
|---|-------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------|
| Provisions techniques | | | | |
| Provision selon l'art. 17 de la LFLP | 5.6.1 | 1'323 | 1'406 | -5.9 |
| Provision pour la prestation de sortie minimale selon LPP | 5.6.2 | 670 | 660 | 1.5 |
| Provision pour le taux de conversion | 5.6.3 | 19'870 | 8'783 | 126.2 |
| Réserve pour sinistres tardifs des réassureurs | 5.6.4 | – | 6'150 | -100.0 |
| Fonds de compensation du renchérissement | 5.6.5 | 11'051 | 8'188 | 35.0 |
| Autres réserves pour sinistres tardifs | 5.6.6 | 1'752 | 1'752 | 0.0 |
| Total des provisions techniques | | 34'666 | 26'939 | 28.7 |
| Evolution des provisions techniques | | | | |
| Situation au 1 ^{er} janvier | | 26'939 | 36'507 | -26.2 |
| Prélèvement sur provision selon l'art. 17 de la LFLP | 5.6.1 | -83 | -104 | -20.2 |
| Affectation à la provision pour prestation de sortie minimale LPP | 5.6.2 | 10 | 328 | -97.0 |
| Provision pour garantie du taux de conversion | | | | |
| > Affectation ordinaire | 5.6.3 | 2'746 | 3'075 | -10.7 |
| > Affectation suite à la baisse du taux d'intérêt technique | 5.6.3 | 10'202 | – | |
| > Apport pour reprise d'effectifs de rentiers | | – | 60 | -100.0 |
| > Pertes à la retraite | 5.6.3 | -1'861 | -2'206 | -15.6 |
| Dissolution des réserves pour sinistres tardifs du réassureur | 5.6.4 | -6'150 | -13'660 | -55.0 |
| Fonds de compensation du renchérissement | | | | |
| > Affectation ordinaire | 5.6.5 | 1'840 | 1'680 | 9.5 |
| > Affectation de l'apport GENERALI | 5.6.5 | 1'037 | 1'344 | -22.8 |
| > Prélèvement sur fonds de compensation du renchérissement | 5.6.5 | -14 | – | |
| Prélèvement d'autres réserves pour sinistres tardifs | 5.6.6 | – | -85 | -100.0 |
| Situation au 31 décembre | | 34'666 | 26'939 | 28.7 |

Les provisions et réserves inscrites au bilan se fondent sur le «Règlement régissant les dispositions techniques», élaboré par le Conseil de fondation de la caisse de pension pro, avec la participation de l'expert en caisse de pension.

5.6.1 Provisions selon l'art. 17 de la LFLP

Ces provisions représentent la différence entre la prestation légale de libre passage et le capital d'épargne accumulé. Elles sont constituées par une seule affiliation (cpne) qui prévoit un financement assymétrique des bonifications de vieillesse (cotisations constantes et échelle d'épargne croissante).

5.6.2 Provisions pour la prestation de sortie minimale selon LPP

Par suite de la réduction de la rémunération des capitaux d'épargne selon le principe d'imputation, les capitaux d'épargne de 4'385 personnes assurées se situent en dessous du niveau de leur prestation de sortie du 31 décembre 2012. Etant donné qu'elles auraient droit en cas de sortie ou si un cas de prestation survenait à la prestation la plus élevée des deux, une provision a été constituée pour la différence.

5.6.3 Provisions pour le taux de conversion

L'objectif de la caisse de pension pro consiste à garantir le mieux possible sur le long terme le taux de conversion légal des rentes sur l'ensemble du capital d'épargne des assurés actifs. Afin d'y parvenir, la caisse de pension pro constitue une provision représentant la différence entre les taux de conversion légal et technique. Le montant de la provision est calculé par l'expert en caisse de pension.

La baisse du taux d'intérêt technique de 3.5 % à 2.5 % a nécessité une réévaluation des provisions, les différences entre les taux de conversion légal et technique augmentant en conséquence. Ce changement a occasionné des charges exceptionnelles d'environ CHF 10.2 Mio.

5.6.4 Réserves pour sinistres tardifs du réassureur

Les primes de risque du réassureur sont calculées de manière à financer les cas d'invalidité et de décès de l'exercice en cours. En matière d'invalidité, plusieurs années peuvent néanmoins s'écouler entre l'apparition de l'événement actuariel et son règlement définitif. Des provisions doivent alors être constituées pour le traitement ultérieur de ces cas. Le contrat d'assurance a été résilié au 31 décembre 2009. Le décompte définitif de la réserve pour sinistres tardifs sera établi après le décompte de tous les cas de sinistre.

Le premier décompte final a été effectué en 2012 par La Mobilière. La participation aux excédents s'est élevée à CHF 8'879'000 (cf. chiffre 5.1). Les sinistres en suspens seront pris en compte dans le prochain décompte final.

5.6.5 Fonds de compensation du renchérissement

Les rentes minimales légales de survivant et d'invalidité dont la durée de versement a dépassé trois ans doivent être adaptées à l'évolution des prix jusqu'à l'âge de la retraite AVS, selon décision du Conseil fédéral. Le fonds de compensation du renchérissement a été créé à cette fin. L'affectation représente 0.2 % des salaires coordonnés selon la LPP, soit CHF 1'840'000. Les rentes de survivant et d'invalidité ne devant pas être adaptées à l'évolution des prix ainsi que les rentes de vieillesse sont quant à elles adaptées à l'évolution des prix en fonction des possibilités financières de la caisse de pension pro.

CHF 1'037'000 ont été affectés au fonds de compensation du renchérissement par suite de la résiliation du contrat d'assurance de rentes avec GENERALI.

5.6.6 Autres réserves pour sinistres tardifs

Correspond au risque de sinistres tardifs d'une nouvelle affiliation enregistrée au cours de l'année 2009.

5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a mené une expertise actuarielle au 31 décembre 2012. Selon les constatations qu'il a effectuées, il atteste que:

- la Fondation présente au 31 décembre 2012 un découvert technique de CHF 38.9 Mio et qu'elle n'offre pas la garantie intégrale qu'elle soit en mesure de faire face à ses engagements techniques. La Fondation ne dispose pas de réserves pour couvrir les risques financiers;
- les dispositions de l'art. 41 a, al. 2, OPP2 sont respectées. L'expert atteste en particulier que les mesures visant à résorber le découvert sont proportionnées, conformes au taux de découvert et incorporées à un concept global équilibré et qu'elles permettent de résorber le découvert dans un délai raisonnable;
- les dispositions réglementaires concernant les prestations et leur financement sont conformes aux prescriptions légales;
- les promesses de prestations sont garanties par des capitaux de prévoyance, des provisions techniques, des cotisations ainsi que les revenus de la fortune anticipés. Le rapport du rendement indispensable (1.86 %) au rendement anticipé indique une marge positive pour la Fondation.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les engagements de la caisse de pension pro ont été calculés selon les principes et les directives techniques pour les experts en caisse de pension de l'Association Suisse des Actuaires et de la Chambre suisse des actuaires-conseils.

5.9 Modification des bases techniques et des hypothèses

Les bases techniques ainsi que les hypothèses retenues pour les comptes annuels 2011 et 2012 sont identiques, à l'exception du point suivant:

Le taux d'intérêt technique a été abaissé de 3.5 % à 2.5 % au 31 décembre 2012. Cette baisse a occasionné les charges exceptionnelles suivantes:

| | |
|---|-----------------------|
| Affectation capital de couverture bénéficiaires de rente | CHF 38'836'000 |
| Affectation provision pour garantie du taux de conversion | CHF 10'202'000 |
| Total | CHF 47'038'000 |

5.10 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP2

Le taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP2 résulte du rapport entre le capital de prévoyance disponible et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel (provisions actuarielles incluses).

Bilan actuariel

| | 31.12.2012 CHF 1'000 | 31.12.2011 CHF 1'000 | Evolution en % |
|--|--------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Fortune de prévoyance disponible | | | |
| Actifs du bilan | 2'037'555 | 1'858'270 | 9.6 |
| Engagements du bilan | -87'325 | -73'661 | 18.5 |
| Compte de régularisation du passif | -16'550 | -14'515 | 14.0 |
| Réserves de contributions de l'employeur | -19'008 | -18'389 | 3.4 |
| Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance | -3'000 | -3'000 | 0.0 |
| Fortune libre des œuvres de prévoyance | -13'779 | -14'557 | -5.3 |
| Fortune de prévoyance disponible totale | 1'897'893 | 1'734'148 | 9.4 |
| Capitaux de prévoyance et provisions techniques | | | |
| Capitaux d'épargne | 1'337'332 | 1'255'911 | 6.5 |
| Réserve mathématique des bénéficiaires de rente | 557'226 | 489'331 | 13.9 |
| Passifs issus de contrats d'assurance | 7'568 | 45'120 | -83.2 |
| Provisions techniques | 34'666 | 26'939 | 28.7 |
| Capitaux de prévoyance et provisions techniques | 1'936'792 | 1'817'301 | 6.6 |
| Sur-couverture / découvert actuariel | -38'899 | -83'153 | -53.2 |
| Taux de couverture de la Fondation (= taux de couverture minimal des œuvres de prévoyance) | 98.0% | 95.4 % | |
| Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance | 98.9% | 96.4% | |

6 Explications relatives aux placements et au résultat net

Rétrospective

Malgré la crise européenne de l'endettement, le repli de la croissance, les affrontements politiques et le taux élevé de chômage de bien des pays européens, de nombreuses catégories de placement ont vu leur rendement progresser en 2012. La valeur du marché suisse des actions (SPI) a ainsi grimpé de près de 18 % et le MSCI World Index en CHF, de plus de 13 %. La politique monétaire, toujours expansionniste, de nombreuses banques centrales a eu un impact positif sur la performance des obligations également. Le Swiss Bond Index s'est apprécié de 4.2 % et l'indice des Obligations internationales, de 7.7 %.

Les mesures instaurées par la Banque centrale européenne et la Fed (LTRO, QE3, achats d'obligations de pays européens ébranlés par la crise, etc.), ainsi que l'extension du Fonds européen de stabilité financière par la création du Mécanisme européen de stabilité (MES) ont contribué à une stabilisation de la quasi-totalité des marchés.

L'évolution réjouissante des chiffres-clés (résultats positifs des entreprises et amélioration des pronostics conjoncturels) a été à l'origine d'une reprise dynamique des marchés d'actions au 1^{er} trimestre. Concernant les obligations, on a pu notamment observer une baisse des primes de risque des pays surendettés, la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne et l'Italie. La nouvelle aggravation de la crise de la dette par rapport à l'année précédente a constitué un important facteur d'incertitude, et le demeure. La faillite de la Grèce ainsi que les difficultés croissantes de l'Espagne sur le plan financier (aide financière massive de la Banque centrale européenne aux banques fragilisées) ont déclenché un mouvement de ventes massives d'une ampleur inattendue sur les marchés d'actions au 2^{ème} trimestre. Sur les marchés obligataires, les taux des pays du cœur de l'Europe ont atteint de nouveaux plus bas historiques. En Suisse et en Allemagne, des taux négatifs ont même pu être observés sur le court terme. L'aggravation de la crise de la dette en Europe a également fait émerger des craintes quant à la robustesse de l'économie mondiale. Les tout derniers indicateurs conjoncturels semblent en effet annoncer un ralentissement de la croissance économique dans de nombreux pays émergents, de même que dans les pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine).

Pour la première fois depuis 2007, le marché américain de l'immobilier affiche une tendance à la reprise. Néanmoins, l'heure n'est pas à l'optimisme béat. Les décisions de politique fiscale à l'ordre du jour en vue de l'assainissement de la dette publique américaine et de la réduction du déficit annuel ont un impact négatif sur l'environnement macroéconomique et le marché américain des capitaux. Malgré cette conjoncture et la forte volatilité, la plupart des indices d'action et des marchés des capitaux ont de nouveau progressé au 3^{ème} et au 4^{ème} trimestres. Cette hausse des cours a été favorisée par la politique monétaire expansionniste énergique pratiquée par les banques centrales (3^{ème} tour d'assouplissement quantitatif de la Réserve fédérale, mesures de la Bank of Japan, Fonds européen de stabilité monétaire). Sur les marchés obligataires, les mesures monétaristes ont entraîné une réduction des primes de risque.

Performance

Le rendement net des placements de la caisse de pension pro s'est élevé à 6.6 % l'an dernier, soit une sous-performance de 1 % environ par rapport à l'indice de référence Pictet-25 (2000). Cette sous-performance s'explique par la forte sous-pondération des obligations. L'indice de référence comporte 75 % d'obligations. La stratégie de placement de la caisse de pension pro prévoit quant à elle une quote-part de 30 %. Cette sous-pondération a contribué négativement – à hauteur de 2.4 % – à notre rendement par rapport à celui de l'indice de référence. Avec 6.7 % pour les Obligations Suisse et 8.4 % pour les Obligations internationales, les portefeuilles obligataires ont enregistré des performances supérieures d'environ 2.5 %, resp. 0.6 %, aux indices de référence correspondants.

Le rendement net d'«Immobilier Suisse» a été de 4 %. Le relèvement (de 25 % à 29 % du total des actifs) de la catégorie de placement «Immobilier Suisse» n'a progressé que lentement, l'offre d'immeubles d'habitation de qualité étant tout simplement inexistante. Les investissements se sont donc limités aux projets de constructions nouvelles. Orientés sur le long terme et ne générant pas encore de revenus, ces nouveaux investissements ont encore fait baisser la performance.

L'étude d'Asset and Liability Management a été commandée fin 2012. Elle confirme le bien-fondé de la stratégie de placement définie fin 2011 par le Conseil de fondation. Avec une allocation des actifs inchangée, le rendement escompté a baissé à 3.6 %, du fait notamment que les rendements anticipés pour les placements à revenus fixes ont dû, une nouvelle fois, être revus à la baisse.

Perspectives

Début 2013, les taux du marché des capitaux ont fortement augmenté en Suisse. En janvier, le Swiss Bond Index était déjà en repli de 1 %. Toutefois, les pertes de cours des Obligations CHF ont été largement compensées par le véritable feu d'artifice des cours observé sur les marchés d'actions (Swiss Performance Index: +15 %; S&P 500 en CHF: 14 %; situation au 26 mars 2013). Le fait que la crise de la dette perdure et qu'entre-temps, les indices boursiers aient fortement progressé n'ébranle pas notre position prudemment optimiste. Nos placements sont largement diversifiés, bénéficient d'une assise solide et d'une haute stabilité.

6.1 Organisation de l'activité de placements, Règlement relatif aux placements

Le Règlement relatif aux placements date du 14.12.2012. La gestion de fortune, à l'exception de l'immobilier, est assumée par Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz. L'établissement dépositaire des placements en titres est Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz. Tellco Immobilière SA, basée à Schwyz, est chargée de la gestion du portefeuille et de la gestion des produits immobiliers.

La société Tellco Asset Management SA a déclaré par convention du 25 octobre 2007 n'avoir accepté aucun avantage financier dans l'exercice de la gestion patrimoniale depuis septembre 2006 et s'est engagée à l'avenir à transmettre de sa propre initiative d'éventuels avantages financiers à la caisse de pension pro. En 2012, aucun avantage de cette nature n'a été accordé.

La société Tellco Immobilière SA s'est engagée par signature du contrat de fourniture de services à transmettre de sa propre initiative à la caisse de pension pro tout avantage financier pouvant lui être accordé ainsi qu'à ses collaborateurs par des tiers, dans le cadre de l'activité faisant l'objet du contrat de fourniture de services. En 2012, aucun avantage de cette nature n'a été accordé.

6.2 Utilisation des extensions avec interprétation concluante de l'art. 50 al. 4 OPP2

Il n'a été pris en compte aucune extension.

6.3 Valeur-cible et calcul des réserves de fluctuation

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée ou dissoute afin de compenser les variations à court terme de la valeur des placements financiers. Sa valeur-cible est calculée selon les hypothèses fondées sur le risque encouru sur les placements contenues dans l'étude de congruence actif/passif effectuée périodiquement.

| | 31.12.2012 CHF 1'000 | 31.12.2011 CHF 1'000 | Evolution en % |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------|
| Valeur-cible de la réserve de fluctuation | 253'000 | 224'000 | 12.9 |
| Valeur-cible en % de la fortune | 12.5 % | 12.5 % | |
| Réserve de fluctuation de valeur disponible | – | – | |
| Déficit de réserve | 253'000 | 224'000 | 12.9 |

6.4 Présentation des placements par catégorie

| | 31.12.2012 | | | 31.12.2011 | | |
|--|------------------|--------------|----------------|------------------|--------------|----------------|
| | CHF 1'000 | en % | Stratégie en % | CHF 1'000 | en % | Stratégie en % |
| Marché monétaire | 155'932 | 7.8 | 0-10 | 132'065 | 7.5 | 0-10 |
| Prêts et hypothèques | 829 | – | 0-2 | 8'879 | 0.5 | 0-2 |
| Obligations Suisse et étranger en CHF | 398'586 | 19.9 | 0-40 | 405'790 | 23.0 | 25-45 |
| Obligations internationales en monnaies étrangères | 197'303 | 9.9 | 0-20 | 191'812 | 10.9 | 9-14 |
| Obligations convertibles | 82'338 | 4.1 | 0-8 | 50'222 | 2.8 | 0-8 |
| Actions Suisse | 161'340 | 8.1 | 0-20 | 127'904 | 7.2 | 4-13 |
| Actions internationales | 277'561 | 13.9 | 0-20 | 288'242 | 16.3 | 10-20 |
| Placements alternatifs | 198'730 | 9.9 | 0-15 | 110'957 | 6.3 | 0-6 |
| Immobilier Suisse | 526'491 | 26.3 | 20-35 | 448'783 | 25.4 | 20-30 |
| Total intermédiaire | 1'999'110 | 100.0 | | 1'764'654 | 100.0 | |
| Créances contre employeurs | 24'777 | | | 27'201 | | |
| Autres créances suisses | 4'027 | | | 745 | | |
| Actifs transitoires | 2'575 | | | 4'559 | | |
| Actifs des contrats d'assurance | 7'066 | | | 61'111 | | |
| Total des actifs | 2'037'555 | | | 1'858'270 | | |

Répartition des placements alternatifs

| | Collectifs CHF 1'000 | Directs CHF 1'000 | 31.12.2012 CHF 1'000 | 31.12.2011 CHF 1'000 |
|--------------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Hedge Funds | 113'453 | | 113'453 | 67'396 |
| Insurance-Linked Securities | 58'187 | | 58'187 | 29'281 |
| Private Equities | 19'702 | | 19'702 | 15'779 |
| Placements en infrastructures | 5'147 | | 5'147 | – |
| Opérations de couverture sur devises | | 2'241 | 2'241 | -1'499 |
| Total | 196'489 | 2'241 | 198'730 | 110'957 |

6.4.1 Marché monétaire

Le poste Marché monétaire contient des avoirs en compte auprès de banques et de négociants en valeurs mobilières, des avoirs à terme auprès de banques et des parts de fonds du marché monétaire.

6.4.2 Obligations

L'hypothèse d'une hausse des taux d'intérêt nous a conduits à réduire la quote-part des obligations de 33.9 % à 29.8 %. Cette position est restée stable en valeur à CHF 584 Mio.

6.4.3 Obligations convertibles

Le volume des obligations convertibles a augmenté de CHF 32 Mio, passant à CHF 82 Mio (soit une quote-part de 4.1 %).

6.4.4 Actions

La quote-part Actions a varié entre 20.2 % et 23.7 % au cours de l'exercice sous revue. Le volume est resté stable par rapport à l'exercice précédent, la quote-part a baissé à 20.9 %.

6.4.5 Immobilier Suisse

Le portefeuille immobilier a été augmenté de CHF 78 Mio durant l'exercice sous revue, pour atteindre une quote-part de 26.3 %. Dans ce portefeuille, CHF 359 Mio sont investis en parts du groupe d'investissement «Immobilier Suisse» de Telco Fondation de placement.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les postes d'instruments dérivés suivants étaient ouverts au 31.12.2012:

| | Valeur du marché 31.12.2012 en CHF 1'000 | Volume de contrats en CHF 1'000 | Accroissement des engagements en CHF 1'000 | Réduction des engagements en CHF 1'000 |
|--|---|---------------------------------------|---|---|
| Contrats à terme sur devises EUR, USD, AUD, GBP | | | | |
| > Valeur de rachat positive | 2'355 | 181'640 | | 181'640 |
| > Valeur de rachat négative | -58 | 6'957 | | 6'957 |
| Total Contrats à terme sur devises | 2'297 | 188'597 | - | 188'597 |
| Dérivés d'Actions internationales | | | | |
| > Valeur de rachat positive | 170 | 7'019 | 1'162 | 5'857 |
| > Valeur de rachat négative | -71 | 3'556 | 2'335 | 1'221 |
| Total Dérivés sur Actions internationales | 99 | 10'575 | 3'497 | 7'078 |

Les contrats à terme sur devises sont couverts par des investissements existants.

Concernant les produits dérivés d'Actions internationales, il s'agit d'options cotées en Bourse. Les engagements sont couverts par des placements du marché monétaire, resp. par des placements en valeurs mobilières.

6.6 Explications relatives au résultat net des placements de capitaux

Les différents éléments composant le résultat net des placements figurent dans le compte de résultat. Vous en trouverez ci-après les postes principaux.

6.6.1 Résultat du segment Marché monétaire

Le rendement net des placements sur le marché monétaire se compose comme suit:

| | 2012 CHF 1'000 | 2011 CHF 1'000 |
|--|-------------------|-------------------|
| Intérêts perçus sur les placements sur le marché monétaire | 812 | 56 |
| Performance des devises issue des placements sur le marché monétaire | -64 | 288 |
| Résultat du segment Marché monétaire | 748 | 344 |

6.6.2 Résultat du segment Obligations Suisse et étranger en CHF

Le rendement net des Obligations Suisse et étranger en CHF se compose comme suit:

| | 2012 CHF 1'000 | 2011 CHF 1'000 |
|--|-------------------|-------------------|
| Intérêts | 94 | 42 |
| Variation de cours | 2'360 | 483 |
| Résultat des placements de Telco Fondation de placement | 23'981 | 9'458 |
| Résultat du segment Obligations Suisse et étranger en CHF | 26'435 | 9'983 |

6.6.3 Résultat du segment Obligations internationales en monnaies étrangères

Le rendement net des Obligations internationales en monnaies étrangères se compose comme suit:

| | 2012 CHF 1'000 | 2011 CHF 1'000 |
|---|-------------------|-------------------|
| Intérêts | 2'405 | 1'066 |
| Variation de cours | 533 | -2'230 |
| Résultat des placements de Telco Fondation de placement | 13'138 | 276 |
| Résultat du segment Obligations internationales en monnaies étrangères | 16'076 | -888 |

6.6.4 Résultat du segment Actions Suisse

Le rendement net des Actions Suisse se compose comme suit:

| | 2012 CHF 1'000 | 2011 CHF 1'000 |
|---|-------------------|-------------------|
| Variation de cours | 11 | -1'113 |
| Résultat des placements de Telco Fondation de placement | 22'057 | -14'601 |
| Résultat du segment Actions Suisse | 22'068 | -15'714 |

6.6.5 Résultat du segment Actions internationales

Le rendement net des Actions internationales se compose comme suit:

| | 2012 CHF 1'000 | 2011 CHF 1'000 |
|---|-------------------|-------------------|
| Variation de cours | 2'420 | -1'547 |
| Résultat des placements de Telco Fondation de placement | 22'757 | -26'377 |
| Résultat du segment Actions internationales | 25'177 | -27'924 |

6.6.6 Résultat du segment Immobilier Suisse

Le rendement des immeubles se compose comme suit:

| | 2012 CHF 1'000 | 2011 CHF 1'000 |
|---|-------------------|-------------------|
| Loyers | 5'959 | 5'436 |
| Entretien | -919 | -919 |
| Fluctuation de valeur des placements directs | -1'022 | -596 |
| Evolution des impôts latents sur les gains immobiliers | - | 830 |
| Gains sur vente de placements directs | 33 | 211 |
| Résultat des placements indirects | 150 | -158 |
| Résultat des placements de Telco Fondation de placement | 15'157 | 14'309 |
| Résultat du segment Immobilier | 19'358 | 19'113 |

6.6.7 Etat des frais de placement

| | 2012 | |
|---|---------------------|-----------|
| | en % des placements | CHF 1'000 |
| Frais de gestion de la fortune conformément au compte de résultat | 0.23% | 4'376 |
| TER des placements collectifs transparents | 0.55% | 8'173 |

Placements collectifs non transparents – Volumes au 31 décembre 2012

| Nom du produit | Prestataire | ISIN | Parts | Valeur du marché CHF 1'000 |
|--|--------------------------|--------------|------------|-------------------------------|
| BlackRock Infrastructure 2012 | BlackRock | n/a | 1'949'272 | 1'673 |
| DB Cert Quantica Managed Futures | Deutsche Bank | DE000DB2KXM5 | 16'000 | 1'834 |
| EFG Financial Products Tracker Cert. | EFG Financial Products | CH0109098563 | 2'500 | 2'430 |
| GAM FCM Cat Bond Fund USD | GAM Holding | VGG3727T1545 | 73'307 | 7'990 |
| Twelve Capital ILS SPC -C01- | Twelve Capital | KYG471371073 | 262'555 | 26'750 |
| IP Renminbi Credit Fund | Income Partners | KYG493711264 | 39'196 | 4'083 |
| LGT Guernsey ILS Plus Fund | LGT Capital Management | GG00B2918D60 | 18 | 12'623 |
| Partners Group Private Equity Performance Holding Certificate (P3) | Commerzbank | DE000A1EV899 | 9'300 | 17'077 |
| PCAM Blue Chip Ltd Class E | Prime Capital | KYG411361218 | 9'845 | 10'230 |
| PG Listed Investments SICAV | Partners Group | LU0196152606 | 21'300 | 2'625 |
| PG Listed Infrastructure I-T | Partners Group | LU0263854829 | 13'100 | 2'110 |
| PG Global Infrastructure 2012 | Partners Group | n/a | 1'130'876 | 1'364 |
| Solidum Recovery Fund 2RI | Solidum | n/a | 98 | 833 |
| Swiss Re Sector V A 2 Reg S | Swiss Re Capital Markets | USG7966TAB29 | 10'000'000 | 9'991 |
| Total | | | | 101'613 |

6.7 Explications concernant les placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

6.7.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2012, le total des créances de comptes de prime contre les entreprises affiliées s'élevait à CHF 26'172'000 (2'559 employeurs). En outre, le doute des créances douteuses se monte à environ CHF 1'395'000. Les soldes à la charge des employeurs ont été incrémentés à un taux de 6 %, contre 1.5 % pour les soldes au crédit des employeurs. Cette comptabilisation a entraîné le paiement d'intérêts pour un montant de CHF 191'000. Ces créances en compte courant ne sont pas considérées comme étant un placement auprès de l'employeur.

Le poste Placements hypothécaires auprès d'employeurs d'un montant de CHF 829'000 correspond à un crédit hypothécaire en Allemagne avec mise en gage (avec niveau d'endettement faible) et à un crédit hypothécaire en Suisse.

6.7.2 Explications relatives aux réserves de contributions des employeurs

Outre les engagements de compte de prime envers les entreprises affiliées CHF 12'617'000 au 31 décembre 2012, on compte les réserves de contributions de 321 employeurs. L'évolution de ces réserves se présente comme suit:

| | 2012 CHF 1'000 | 2011 CHF 1'000 |
|--|-------------------|-------------------|
| Situation au 1 ^{er} janvier | 18'389 | 16'758 |
| Dépôts | 3'117 | 4'574 |
| Versements | -765 | -1'329 |
| Utilisation pour le versement des cotisations des employeurs | -1'983 | -1'835 |
| Utilisation pour attribution au capital d'épargne | -10 | -31 |
| Intérêts 1.5 % | 260 | 252 |
| Situation au 31 décembre | 19'008 | 18'389 |

7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Ventilation des cotisations

| | 2012 CHF 1'000 | 2011 CHF 1'000 | Evolution en % |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Cotisations d'épargne | 135'442 | 125'661 | 7.8 |
| Cotisations de risque | 45'656 | 45'912 | -0.6 |
| Contributions aux frais administratifs | 5'824 | 5'309 | 9.7 |
| Cotisations unitaires | 6'687 | 6'348 | 5.3 |
| Total Cotisations | 193'609 | 183'230 | 5.7 |

8 Directives de l'autorité de surveillance

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (ZBSA) a donné décharge du compte d'exploitation de 2011 le 1^{er} février 2013, sans émettre de réserve.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert/explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au cours de ses séances de l'année 2012, le Conseil de fondation a examiné la question du découvert. Les avoirs de vieillesse ont été rémunérés provisoirement au taux de 1.5 %. Lors de sa séance du 14 décembre 2012, le Conseil de fondation a décidé de laisser le taux d'intérêt définitif à 1.5 %, attendu que le taux de couverture prévisionnel était supérieur à 97.5 %. Cette décision est conforme au Règlement régissant les dispositions techniques.

Au cours de cette même séance, le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux technique de 3.5 % précédemment à 2.5 % au 31 décembre 2012. Cette baisse occasionne des charges exceptionnelles de provisionnement d'environ CHF 47.0 Mio (cf. chiffre 5.9). En l'absence de baisse du taux d'intérêt technique, le taux de couverture au 31 décembre 2012 serait de 100.4 %.

Fin février 2013, il se situait à 99.9 %.

Pour 2013, le taux d'intérêt provisoire a été fixé au taux minimum LPP, soit 1.5 %.

9.2 Mise en gage d'actifs

Des placements du marché monétaire d'un volume de CHF 131.5 Mio sont mis en gage auprès d'UBS SA à hauteur des exigences de marge pour opérations sur devises. Un avoir de compte de CHF 1.5 Mio est bloqué dans le cadre d'une promesse de paiement irrévocable en relation avec l'achat d'un immeuble.

Des avoirs de compte d'un volume de CHF 10.0 Mio sont mis en gage auprès de Credit Suisse à hauteur des exigences de marge pour opérations sur devises.

9.3 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire en rapport avec la situation financière n'est en suspens.

9.4 Engagements éventuels à l'égard de tiers

Etat au 31 décembre 2012: CHF 620'000

10 Evénements survenus postérieurement à l'établissement du bilan

Aucun événement important nécessitant une correction des comptes annuels 2012 n'a eu lieu postérieurement à la date du bilan.

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de la
caisse de pension pro, Schwyz

Bâle, le 18 avril 2013

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la caisse de pension pro, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- > si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- > si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- > si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- > si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- > si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- > si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- > si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 38'899'208 et un taux de couverture de 98 %. Les mesures prises par le Conseil de fondation sous sa propre responsabilité, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert ainsi qu'au sujet des placements et de l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. En vertu de l'art. 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons

- > que le Conseil de fondation assume sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous chiffres 1 et 6;
- > que le Conseil de fondation respecte les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;

- > que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- > que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- > que les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en oeuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;
- > que le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et qu'il nous a en outre confirmé poursuivre sa surveillance et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés. Ernst & Young SA

Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Sandra Hensler Kälin
Expert-réviseur agréé

Impressum

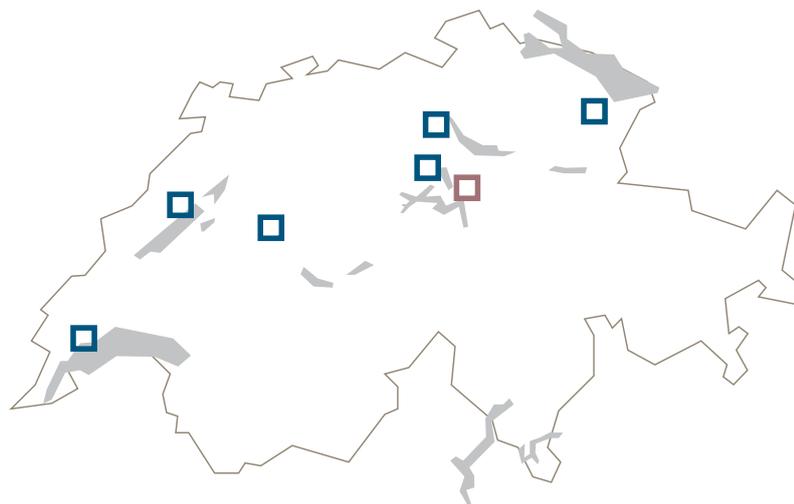
Rapport de gestion 2012 de la caisse de pension pro

Editeur caisse de pension pro

© Copyright 2013 Telco SA, Schwyz, tellco.ch

En cas de divergences, seule la version allemande fait foi.

Etabli à Schwyz, présent à vos côtés.



■ **Siège principal**

pensionskasse pro
Patrick Bättig
Directeur
Bahnhofstrasse 4
Postfach 434
CH-6431 Schwyz
t 041 817 70 10
info@pkpro.ch

Romandie nord

NE, FR, JU, BE
caisse de pension pro
Philippe Theler
Place des Halles 6
Case postale 2108
CH-2001 Neuchâtel
t 032 727 29 24
romandie-nord@pkpro.ch

Suisse orientale

AI, AR, GL, GR, SG, TG
pensionskasse pro
Claudio Saccon
Kornhausstrasse 3
Postfach 1651
CH-9001 St. Gall
t 071 250 18 20
ostschweiz@pkpro.ch

Romandie

Administration régionale
caisse de pension pro
Place des Halles 6
Case postale 2108
CH-2001 Neuchâtel
t 032 727 29 29
admin.fr@pkpro.ch

Suisse centrale

LU, NW, OW, SZ, ZG, AG
pensionskasse pro
Romano Herzog
Bahnhofstrasse 3
CH-6340 Baar
t 041 761 02 05
zentral-schweiz@pkpro.ch

Plateau suisse

BE, BS, BL, SO, AG
pensionskasse pro
Mario Wittwer
Morgenstrasse 129
CH-3018 Berne
t 031 911 82 82
mittelland@pkpro.ch

Romandie sud

GE, VD, VS
caisse de pension pro
Alain Vergon
Rue des Marchandises 13
Case postale 1102
CH-1260 Nyon 1
t 022 990 90 40
romandie-sud@pkpro.ch

Zurich

ZH, AG
pensionskasse pro
Yves Neupert
Bahnhofstrasse 4
Postfach 434
CH-6431 Schwyz
t 044 817 01 02
zurich@pkpro.ch

Tessin / Uri / Schwyz

TI, UR, SZ
cassa pensione pro
Giorgio Gobatto
Bahnhofstrasse 4
Casella postale 434
CH-6431 Svitto
t 091 646 32 42
ticino@pkpro.ch